

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 11 décembre 2014, le comité syndical n'a pas réuni le quorum.

Une deuxième convocation en date du 12 décembre 2014 a été envoyée. Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 14 heures 30.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte

Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD

Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD

Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD

Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Etaient absents excusés :

Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale

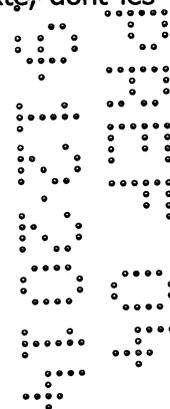
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA



Délibération n° D-2014-26 (18/12/2014)

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du fonctionnement 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

L'Etat par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles octroie une participation financière dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire.

Pour l'année 2014, la participation de l'Etat s'est élevée à 110 000 euros.

Il est proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 130 000 euros pour l'année 2015. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de la DRAC.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la demande de participation financière auprès de l'Etat pour le fonctionnement du Conservatoire au titre de l'année 2015 pour un montant de 130 000 euros.

d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 décembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.